

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1) Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3), Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MÉNETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey-Salines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thisse : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUIGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles-le-Salín : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thisse : Jean TARBOURIECH Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU De LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1), D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, J. TARBOURIECH

Mandataires : M. DEWILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE, J.P. GOVIGNAUX, J.J. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MÉNETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS, C. OYTANA, J.M. FAIVRE, B. MOYSE

Délibération n°2010/001335

Rapport n°4.1 - Opération Fleurissement 2011

Opération Fleurissement 2011

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Commission : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Fleurissement »	Montant prévu BP 2011 : 20 000 € Montant de l'opération : 20 000 €

Résumé :

Pour la 15^{ème} année consécutive, les habitants du Grand Besançon, les entreprises et les communes peuvent participer à l'opération Fleurissement qui a pour objectif l'amélioration du cadre de vie individuel et communal.

Cette opération se déroule autour de 2 temps forts. La présentation des réalisations fleuries à un jury chargé de les apprécier à partir de critères tels que l'harmonie, l'esthétique, le choix des variétés de plantes ou le cadre naturel.

Parallèlement, des visites et des formations aux bonnes pratiques culturelles respectueuses de l'environnement sont organisées et sont accessibles gratuitement à tous les acteurs de l'embellissement.

Afin de renforcer l'attrait de cette opération, il est proposé de s'appuyer sur les manifestations et structures existantes pour la réalisation de formations et actions de sensibilisation. Il est par ailleurs proposé de renouveler le partenariat engagé en 2010 avec la Ville de Besançon pour la réalisation d'un jury commun chargé d'apprécier les réalisations bisontines. Un jury spécifique composé de représentants du Grand Besançon passera dans les autres communes.

Le présent rapport porte sur l'approbation du règlement 2011 et des montants de subvention à verser à la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques (4 500 €) et à l'Établissement Public Local de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (EPL-FPPA) de Châteaufarine (1 800 €), partenaires de l'opération.

I. Bilan de l'opération 2010

Comme chaque année, l'opération Fleurissement a rencontré un beau succès :

- une participation toujours très active des Grands Bisontins à l'embellissement des communes : 189 réalisations (rappel 2009 : 145) réparties dans 6 catégories,
- une offre de formations et visites sur des thématiques adaptées au contexte de l'opération (utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, préservation de la biodiversité dans les jardins...),
- une communication renforcée concernant l'opération principale et les formations par le biais du magazine du Grand Besançon, du site Internet et de la diffusion du programme dans toutes les mairies,
- une bonne gestion des inscriptions, pour la plupart, centralisées par les communes,
- un intérêt certain pour les formations, visites et séances pratiques dispensées par les professionnels du CFPPA de Châteaufarine et de la SHFC (société d'horticulture) : en moyenne, 5 personnes par séance ; toutefois, certaines séances ont dû être annulées, faute de participants,
- l'instauration d'un jury commun entre la Ville et le Grand Besançon pour l'évaluation des réalisations fleuries du territoire bisontin. Composé de spécialistes du fleurissement, de techniciens et d'élus, ce jury s'est déplacé pendant 2 jours dans les rues de la Ville. Cette initiative a permis de mutualiser les coûts liés au déplacement des membres du jury et de simplifier la compréhension des candidats sur le déroulement du jury.

II. Proposition d'organisation de l'opération 2011

Comme chaque année, il est proposé de différencier les 2 temps forts de notre opération :

- concours des plus belles réalisations fleuries (= opération principale),
- actions de sensibilisation et de formations.

A/ Opération principale

Elle a pour objectif de valoriser les plus beaux fleurissements réalisés par les particuliers, les professionnels, les communes et les jardins partagés.

1. Inscriptions

Il est proposé de maintenir le dispositif en place actuellement. Les inscriptions se font auprès de la mairie de la commune de résidence ou directement auprès du Grand Besançon ; toutes les inscriptions sont ensuite centralisées par le service Environnement.

2. Jury

Le jury, composé de spécialistes de l'horticulture (CFPPA de Châteaufarine, Société d'horticulture de Franche-Comté, Association des Jardins Familiaux) et d'élus, est chargé d'apprécier les réalisations candidates. Un classement permet ensuite de décerner des récompenses aux fleurissements les plus méritants.

Il est proposé de renouveler la tenue d'un jury commun Ville-CAGB pour les réalisations bisontines.

Une adaptation du règlement de l'opération est cependant nécessaire pour harmoniser les critères de sélection des fleurissements :

- précision concernant la catégorie 2 en associant le fleurissement des fenêtres,
- précision concernant l'aspect général du fleurissement et son intégration dans le milieu environnant,
- répartition des points attribués identiquement à chaque critère.

3. Cérémonie de remise des prix

En 2010, des réflexions ont été menées entre la Ville et le Grand Besançon pour évaluer la réalité d'une cérémonie commune. Il a été retenu le principe de cérémonies distinctes, afin d'identifier ce moment festif comme une occasion de présenter aux habitants les différentes politiques menées par le Grand Besançon.

En 2011, il est donc proposé de maintenir ce principe d'une cérémonie spécifique à l'opération du Grand Besançon.

B/ Formations, sensibilisation et visites de sites

Chaque année, des formations et actions de sensibilisation sont organisées à destination de différents publics :

- le grand public,
- les agents communaux, élus et bénévoles en charge du fleurissement communal.

1. Formations Grand Public

Depuis 4 ans, les formations proposées abordent les pratiques culturelles respectueuses de l'environnement (connaissance des techniques qui limitent l'utilisation des pesticides, utilisation raisonnée des phytosanitaires, gestion de l'eau dans les massifs, choix des plantes...). Les séances sont organisées le samedi dans les communes, permettant ainsi aux habitants d'éviter les grands déplacements. Toutefois, malgré ces précautions, les inscriptions restent très faibles.

Il est donc proposé en 2011 de s'appuyer davantage sur les manifestations existantes pour sensibiliser les habitants aux écogestes :

- la Cité des Plantes, en avril, qui regroupe tous les acteurs de l'horticulture et les associations lors de 2 journées festives sur la place de la Révolution à Besançon. En 2010, un stand commun Ville-CAGB-Société d'Horticulture a été installé et a permis de réaliser une animation sur la conception de balconnières et le repotage d'orchidées. Il est proposé de développer ce concept et de permettre l'animation d'une formation Fleurissement pour adultes organisée par le Grand Besançon. Le stand sera également égayé par l'exposition sur la biodiversité acquise par le Grand Besançon,
- le Musée des Maisons Comtoises de Nancray : depuis quelques années, le Grand Besançon a développé un partenariat avec le musée pour la tenue d'animations Fleurissement, notamment autour de l'aménagement d'un jardin potager et la création d'une haie vive. Il est proposé de poursuivre ce partenariat en 2011, en association avec les Jardins Familiaux pour la conception d'un potager fleuri,
- des interventions ponctuelles dans le cadre des marchés de producteurs : il est proposé d'animer des séances d'information sur ces marchés, très appréciés des habitants du Grand Besançon et de concevoir des formations permettant aux visiteurs de s'arrêter quelques instants : réalisation de potagers hors sol, création de jardins aromatiques...,
- enfin, d'autres structures œuvrent pour la promotion d'un jardinage éco-responsable : association des Jardins Familiaux, la Ville de Besançon, le SYBERT, le Musée de Nancray.... Il est proposé de faire connaître leurs actions, et notamment les formations à destination du grand public qu'elles organisent, auprès des habitants du Grand Besançon, par les documents de communication édités dans le cadre de notre opération Fleurissement.

2. Formations Acteurs de l'embellissement communal

Il s'agit de formations destinées aux agents communaux, élus et bénévoles en charge du fleurissement des communes.

Ces actions sont très appréciées et rencontrent un grand succès (une dizaine de participants à chacune des séances).

Il est proposé de maintenir ces formations en 2011, en privilégiant des thématiques liées aux pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et celles liées aux techniques de fleurissement. Les séances se dérouleront dans les communes et prendront comme appui pédagogique les dispositifs mis en place par les communes.

En parallèle de ces actions, il est proposé de mener une réflexion pour permettre aux communes qui le souhaitent de mettre en place des plans de désherbage. Ces plans, réalisés par un organisme expert retenu après consultation, permettent de réaliser un état des lieux des pratiques (types de zones à traiter, conditions actuelles de traitement (quantités, type de produits, fréquence, matériel et utilisation...)) et de définir les techniques adaptées à chaque parcelle à traiter (désherbage manuel, mécanique, thermique, réfection des chaussées...). Ces éléments seront complétés par le coût des pratiques actuelles et les dépenses occasionnées par des pratiques adaptées. Pour ces études, l'Agence de l'Eau apporte actuellement son soutien à hauteur de 50 % des dépenses. Les conditions d'intervention (technique et financière) du Grand Besançon dans ce dispositif seront envisagées dans cette réflexion.

Les thèmes traités dans les formations seront à préciser, en concertation avec les Vice-Présidents chargés de l'Environnement, la Ville de Besançon (pour les formations réalisées en commun entre les 2 collectivités) et les partenaires.

C/ Renouveau du partenariat avec la SHFC et l'EPL-FPPA (CFFPA)

Pour la réalisation de cette nouvelle opération, la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques (SHFC) sollicite une subvention de 4 500 €, l'Etablissement Public Local de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (EPL-FPPA) de Châteaufarine une subvention de 1 800 €, soit le maintien des aides financières versées en 2010.

La SHFC aura en charge :

- l'organisation et l'animation des formations, séances pratiques et visites à destination du grand public,
- l'organisation du jury chargé d'apprécier les réalisations fleuries,
- la rédaction d'une fiche de sensibilisation, dont le thème sera défini en commun. Cette fiche sera diffusée sur le site Internet du Grand Besançon.

L'EPL-FPPA se verra confier l'organisation et l'animation des formations à destination des acteurs de l'embellissement communal.

D/ Passage du jury

Il est proposé de ne pas fixer de dates, dès le début de l'opération, pour tenir notamment compte des conditions climatiques qui pourront nécessiter un passage à la fin du printemps ou de le différer dans le courant de l'été.

Les dates pour le passage du jury en charge de l'évaluation des réalisations bisontines seront arrêtées de manière concertée avec les élus et les services référents des 2 collectivités.

Il devra de toute façon avoir lieu avant le 15 août pour permettre l'organisation de la cérémonie de remise des prix au début de l'automne.

Mme PRESSE et TISSIER et M. CONTOZ ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan de l'opération 2010,
- approuve le contenu de l'opération 2011 et notamment son règlement,
- accorde une subvention de 4 500 € à la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques, dans le cadre du partenariat à établir,
- accorde une subvention de 1 800 € à l'Etablissement Public Local de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Châteaufarine, dans le cadre du partenariat à établir,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toute démarche administrative et financière nécessaire à la réalisation de cette opération, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

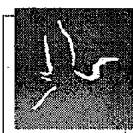


D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 08 AVR 2011

Pour extrait conforme,

Le Président



REGLEMENT

Article 1 - Objet

Le Grand Besançon renouvelle en 2011 son opération de fleurissement.

Cette opération est indépendante de toute autre promotion collective ou associative. Elle a pour but de valoriser les initiatives privées et publiques de fleurissement renforçant ainsi la qualité du cadre de vie de manière complémentaire aux actions réalisées par les communes et le Grand Besançon en matière de propreté, de maintien des paysages de qualité et de la biodiversité, de valorisation du patrimoine local et de lutte contre la publicité illégale.

Ces initiatives doivent, par ailleurs, être compatibles avec les objectifs de l'Agenda 21. Elles doivent viser notamment à :

- améliorer le cadre de vie des habitants du Grand Besançon,
- valoriser les richesses du patrimoine local,
- réduire les pollutions et contaminations des milieux par l'utilisation d'intrants et de techniques culturales adaptées,
- préserver les ressources en eau,
- préserver la richesse floristique et faunistique des milieux,
- réduire les gaz à effet de serre en développant des pratiques culturales adaptées (limitation de l'utilisation des engins motorisés),
- agir solidairement en fédérant les initiatives individuelles.

Article 2 - Participants

Peuvent participer, les propriétaires privés, professionnels, locataires (sous réserve d'un accord de leur propriétaire) et les communes.

Les réalisations doivent être visibles de la rue et accessibles aux membres du jury lors de la sélection.

Les candidatures uniquement par photographie ne seront pas retenues.

Article 3 - Catégories

Chaque candidat ne pourra s'inscrire que dans une seule des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Maison avec jardin,
- Catégorie 2 : Façade / Balcon / Terrasse / Fenêtre,
- Catégorie 3 : Patrimoine communal,
- Catégorie 4 : Bâtiment collectif,
- Catégorie 5 : Site d'activité professionnelle,
- Catégorie 6 : Potager fleuri hors bâti.

Chaque candidat ne pourra présenter au maximum que 2 réalisations au titre de l'opération, quelle que soit la catégorie de la réalisation.

Article 4 - Inscription

L'inscription se fait :

- soit auprès de la mairie de sa commune de résidence, membre du Grand Besançon avant le 30 juin 2011. Les communes devront ensuite transmettre les candidatures, par écrit et en une seule fois, au Grand Besançon avant le 4 juillet 2011. La mention « Fleurissement du Grand Besançon 2011 » est à préciser sur toutes les correspondances se rapportant à cette opération,
- soit directement auprès du service Environnement du Grand Besançon avant le 30 juin 2011.

Seront prises en considération toutes les inscriptions volontaires directes ou indirectes (transmises par les communes). Un courrier sera envoyé à chaque candidat pour valider sa participation ; toute personne qui le souhaite peut se désister avant le passage du jury.

Article 5 - Jury

Un jury, classera les réalisations par catégorie selon les critères exposés à l'article 6.

Le jury est souverain. Ses décisions ne pourront faire l'objet d'appel.

Le jury passera dans les communes pour effectuer le classement des meilleures réalisations. Les dates de passage seront précisées ultérieurement.

Article 6 - Critères de sélection

Les critères de sélection des réalisations sont les suivants :

- qualité et recherche esthétique (association de couleurs, de formes, incluant également les contenants : les pots, les vasques ou jardinières, ainsi que les éventuelles clôtures ou abords de la propriété) ; conception technique, créativité : 5 points,
- harmonie à l'échelle de la propriété, intégration et contribution au cadre de vie communal, aspect général du décor floral : 5 points,
- propreté - entretien : 5 points,
- diversité végétale : utilisation de différentes variétés de végétaux (annuelles, bulbeuses, vivaces, arbres, arbustes, plantes mellifères, nectarifères...) : 5 points.

Article 7 - Diplômes et prix

Toutes les réalisations donneront lieu à l'édition d'un diplôme avec photo de la réalisation.

Les réalisations les plus significatives seront récompensées par un diplôme spécifique et un prix, après sélection par un jury (cf. article 5).

Article 8 - Droit à l'image

Le Grand Besançon se réserve la possibilité de photographier les participants et leurs réalisations.

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser et diffuser leurs noms et photographies à des fins promotionnelles, en lien avec l'opération, et ce sans rémunération.

Ainsi, les participants autorisent le Grand Besançon à exercer son plein droit d'exploitation des clichés photographiques en question concernant la représentation et la reproduction sur tout support et notamment :

- support papier (Grand Besançon Magazine...),
- support informatique,
- cédérom ou DVD,
- Internet.

Article 9 - Responsabilité

Le Grand Besançon ne saurait être tenu responsable si, par suite de force majeure, cette opération devait être modifiée, reportée ou annulée.

Article 10 - Application du présent règlement

La participation à l'opération Fleurissement entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement.

